

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025**

**DEL-25-12-17-05** - Budget Primitif 2026 - Budget ville et vote des subventions versées dans le cadre du budget.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Conrié

Le budget primitif 2026 est la traduction des orientations budgétaires présentées et adoptées lors du Conseil municipal du 26 novembre dernier.

Le budget primitif 2026 s'élève à **88 980 000 €** répartis à hauteur de :

- **68 490 000 €**, pour sa section de fonctionnement,
- **20 490 000 €**, pour sa section d'investissement.

Il est en hausse de 8% (+6,6 M€) par rapport au budget primitif 2025.

### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Elle s'équilibre à hauteur 68 490 000,00 €, en dépenses et en recettes.

#### **I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>	<b>Propositions Budget Primitif 2026</b>
013	Atténuation de charges	650 000,00 €	650 000,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes	4 860 000,00 €	5 015 000,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	37 600 000,00 €	40 942 000,00 €
731	Fiscalité locale	16 400 000,00 €	16 008 000,00 €
74	Dotations et participations	5 320 000,00 €	3 695 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 600 000,00 €	2 020 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>66 430 000,00 €</b>	<b>68 330 000,00 €</b>
76	Produits financiers	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>66 530 000,00 €</b>	<b>68 430 000,00 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>60 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>66 600 000,00 €</b>	<b>68 490 000,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement de la Commune proviennent principalement des ressources fiscales, des redevances pour les services rendus et des dotations de l'État et d'autres partenaires (Caisses d'Allocations Familiales notamment).

## 1) Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Les produits des services devraient légèrement augmenter en 2026.

## 2) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les prévisions de recettes issues de la fiscalité directe et indirecte se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Budget Primitif 2025	Propositions Budget Primitif 2026
73111	Impôts directs locaux	15 000 000,00 €	14 600 000,00 €
73211	Attribution de compensation	36 740 000,00 €	39 712 000,00 €
73221	FNGIR	860 000,00 €	860 000,00 €
73141	Taxe sur l'électricité	400 000,00 €	400 000,00 €
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
738	Autres impôts et taxes		370 000,00 €

Le montant des contributions directes devrait être en baisse en 2026 avec la modification des bases liée à la prise en compte de changements d'affectation de certains bâtiments industriels. L'actualisation des bases de la taxe foncière devrait être de l'ordre de 1 % contre 1,7 % décidé par l'Etat en 2025.

Pour rappel, le montant prévisionnel des impôts directs prend en compte la réduction de 50 % des impôts fonciers des établissements industriels (article 29 de la loi de finances 2021). Cette baisse est partiellement compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui conduit à majorer les crédits de dotation (chapitre 74).

L'attribution de compensation augmentera en 2026 avec l'intégration du retour incitatif 2025 de VGP.

L'augmentation des ressources fiscales indirectes est due à la première phase de remboursement (+370 K€) du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico).

## 3) Participations reçues d'autres collectivités et de l'État (Chapitre 74)

Ces participations devraient être en forte baisse par rapport à 2025.

La Commune recevra de l'État une attribution de compensation de l'ordre de 1 M€ au titre du dégrèvement des impôts fonciers des établissements industriels mais ne percevra plus de Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Pour rappel, la Commune ne perçoit plus depuis plusieurs années de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines est le partenaire institutionnel qui apporte la contribution essentielle aux recettes courantes liées aux services rendus à la population vélizienne (2,5M€). Les aides de la CAF concernent le fonctionnement des équipements en faveur de l'Enfance et de la Petite Enfance.

La Commune percevra également diverses dotations en compensation des services rendus à l'Etat (recensement, titres sécurisés, ...).

#### **4) Produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ces produits devraient rester stables en 2026. Ils concernent les versements des délégataires de services publics (chauffage urbain, marchés forains) ainsi que les locations d'équipements publics et les revenus des immeubles (gymnases, stades, parkings, Service Départemental d'Incendie et de Secours, S.E.M.I.V., logements).

#### **5) Atténuation de charges (Chapitre 013)**

Il s'agit essentiellement des remboursements des frais de personnel par les organismes sociaux et assurances et de la participation de La Poste aux frais de l'agence postale.

#### **6) Produits financiers (Chapitre 76)**

Il s'agit des produits de cession placés sur un compte à terme.

#### **7) Recettes d'ordre**

Il s'agit d'une opération comptable annuelle de transfert au résultat de la quote-part de subventions d'investissement perçues sur des exercices précédents.

## **II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>	<b>Propositions Budget Primitif 2026</b>
011	Charges à caractère général	17 697 000,00 €	17 200 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 800 000,00 €	29 980 000,00 €
014	Atténuation de produits	5 340 000,00 €	6 195 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 653 000,00 €	8 440 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>61 490 000,00 €</b>	<b>61 815 000,00 €</b>
66	Charges financières	180 000,00 €	140 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	15 000,00 €
68	Dotation aux provisions	35 000,00 €	30 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>61 720 000,00 €</b>	<b>62 000 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	730 000,00 €	2 340 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 150 000,00 €	4 150 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 880 000,00 €</b>	<b>6 490 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>66 600 000,00 €</b>	<b>68 490 000,00 €</b>

#### **1) Charges à caractère général (Chapitre 011 - charges à caractère général)**

Ce chapitre retrace les charges de fonctionnement et d'intervention des différents services municipaux (dépenses de fluides, maintenance et réparations des matériels, fournitures, locations, assurances, publications, transports, frais de télécommunications, ...).

La baisse prévue pour 2025 (17,2 M€ contre 17,7 M€ en 2025) s'explique notamment par la baisse des dépenses d'électricité, d'assurance et de prestations de services.

## 2) Charges de personnel (Chapitre 012)

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 s'élèvent à 29,98 M€ pour les dépenses de personnel, soit une quasi-stabilité par rapport à 2025 (+0,60 %).

Les principaux éléments pris en compte pour ces prévisions de dépenses sont :

- l'augmentation du SMIC (+1,6%) et de la cotisation à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales (+3%),
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...).

## 3) Atténuation de produits (Chapitre 014)

La poursuite du prélèvement de l'Etat sur le budget des collectivités (Dilico) afin de participer à l'effort national de la réduction des dépenses publiques est prévu dans le projet de loi de finances 2026. Il devrait augmenter et représenter 2M€ pour la Commune de Vélizy-Villacoublay, auquel s'ajoutera la Contribution au Redressement des Finances Publiques (0,6 M€).

La contribution de la Commune au F.S.R.I.F. (Fonds de solidarité de la Région Île-de-France) devrait être de l'ordre de 3,6 M€ en 2026 et le prélèvement au titre de l'article 50 de la loi S.R.U. (Solidarité et Rénovation Urbaine) devrait rester nul sur 2026.

## 4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

La Commune de Vélizy-Villacoublay est membre d'un certain nombre de structures intercommunales, comme le Syndicat intercommunal Jouy Vélizy, qui sont financées pour certaines d'entre elles par des cotisations municipales versées par les villes membres.

D'autre part, la Commune verse au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines le contingent d'incendie (1,62M€ prévus contre 1,65 M€ en 2025).

Enfin, les autres charges de gestion courante sont constituées à titre principal par les subventions suivantes :

Nature	Libellé	Budget Primitif 2025	Propositions Budget Primitif 2026
657363	CCAS	882 000,00 €	807 500,00 €
657381	L'Onde	2 708 000,00 €	2 608 000,00 €
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	90 000,00 €	100 500,00 €
65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	2 149 600,00 €	2 074 000,00 €
<b>Total</b>		<b>5 829 600,00 €</b>	<b>5 590 000,00 €</b>

Le détail des subventions proposées pour les associations est listé à l'annexe B8 du document budgétaire.

## 5) Charges financières (Chapitre 66)

Ces charges restent faibles compte-tenu du bas niveau de l'endettement de la commune.

La dette communale donne lieu à des inscriptions dans les deux sections au niveau du budget. Les intérêts sont inscrits en section de fonctionnement et le remboursement en capital figure en section d'investissement (voir ci-après).

L'état de la dette fait l'objet d'annexes budgétaires spécifiques : B1.2 à B1.7 du document budgétaire.

Le montant total des intérêts devrait s'élever à 140 000,00 € en 2026.

### **6) Charges exceptionnelles (Chapitre 67)**

Ces charges ne concernent que les titres annulés sur exercices antérieurs (15 K€).

### **7) Dotation aux provisions (Chapitre 68)**

Ce chapitre comprend les crédits nécessaires à la constitution de provisions réglementaires relatives à des contentieux en cours et à des recouvrements compromis de restes à recouvrer. Les risques financiers sont estimés à 30 000 €.

### **8) Dépenses d'ordre (Chapitres 023-042)**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement (2,34 M€) et de la dotation aux amortissements (4,15 M€).

Le total de ces dépenses (6,49 M€) constitue l'autofinancement qu'en 2026 la Commune affectera au paiement de ses dépenses d'investissement.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I - LA BALANCE GÉNÉRALE**

La section d'investissement de l'exercice 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 20 490 000,00 €.

### **II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>	<b>Propositions Budget Primitif 2026</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 335 000,00 €	9 100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0	100 000,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>9 335 000,00</b>	<b>9 200 000,00 €</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 520 000,00 €	3 300 000,00 €
138	Autres subventions d'investissement non transf.	10 000,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	0,00 €
024	Produit des cessions immobilières		1 500 000,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 535 000,00 €</b>	<b>4 800 000,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>10 870 000,00 €</b>	<b>14 000 000,00 €</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	730 000,00 €	2 340 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	4 150 000,00 €	4 150 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 880 000,00 €</b>	<b>6 490 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 750 000,00 €</b>	<b>20 490 000,00 €</b>

Les **recettes d'équipement** sont notamment constituées par les fonds de concours alloués par Versailles Grand Parc (8,4 M€), par la participation de VGP pour l'aménagement de pistes cyclables (300 K€), par les subventions de l'agence de l'eau pour l'aménagement de la cour oasis à l'école FRONVAL et de la rue Morte Bouteille pour 150 K€ et du Conseil Régional à hauteur de 100 K€ pour l'école FRONVAL.

La section d'investissement est également financée par des **recettes financières** en hausse sur 2026 (4,8 M€ contre 1,5 M€ en 2025). Elles sont composées par le Fonds de Compensation de la T.V.A. (1,3M€), la taxe d'aménagement (2 M€) et des produits de cession dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville rue Marcel SEMBAT (1,5 M€).

Les **recettes d'ordre** comportent l'excédent de fonctionnement et le montant des amortissements (chapitres budgétaires 021 et 040).

### III - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Propositions Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400 000,00 €	7 245 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	182 000,00 €	166 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 000 000,00 €	8 534 000,00 €
23	Immobilisations en cours	4 328 500,00 €	3 600 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>14 910 500,00 €</b>	<b>19 545 000,00 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	769 500,00 €	785 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>769 5500,00 €</b>	<b>785 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>15 680 000,00 €</b>	<b>20 330 000,00 €</b>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	70 000,00 €	60 000,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		100 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 750 000,00 €</b>	<b>20 490 000,00 €</b>

Le programme d'investissement 2026 s'élève à 20,3 M€ (hors dépenses d'ordre) et s'articule autour des principaux postes de dépenses suivants :

Chapitre 20 : frais d'études, d'insertion d'annonces de marchés publics et de logiciels informatiques qui s'inscrivent dans la continuité de la modernisation du service public et notamment :

Propositions BP 2026	
Annonces, logiciels et licences informatiques (licences Microsoft, sécurité, Ville intelligente, ...)	342 700 00 €
Etudes et AMO pour le projet du Mail	5 380 000,00 €
Préemption fonds de commerce	500 000,00 €
Etudes diverses (rénovation énergétique école MOZART, aménagement voirie, cour oasis, espace jeunesse, Hôtel de Ville, révision PLU, diagnostics des bâtiments, bureau de contrôle, ...)	1 022 300,00 €

Chapitre 204 : ce chapitre concerne la participation au raccordement de la future piste cyclable sur la RD57.

Chapitre 21 : achat de matériel et de mobilier, réalisation de travaux dans les bâtiments et sur la voirie avec notamment les opérations suivantes :

<b>Propositions BP 2026</b>	
Aménagement urbain du quartier du Mail	1 370 000,00 €
Aménagement de la partie sud de la rue de Bretagne	1 700 000,00 €
Déminéralisation de la cour de l'école RABOURDIN	200 000,00 €
Déminéralisation de la rue Roland GARROS et du trottoir rue du capitaine TARRON	160 000,00 €
Poursuite amélioration éclairage public et de la signalisation	530 000,00 €
Travaux, matériels et équipements divers dans les écoles	570 000,00 €
Réfection de la rue des frères CAUDRON	210 000,00 €
Travaux de réfection des rues	450 000,00 €
Travaux d'installation de voirie	200 000,00 €
Aménagement paysager du square jean MONNET	100 000,00 €
Travaux, matériels et équipements dans les installations sportives de la ville	158 000,00 €
Travaux, matériels et équipements divers Onde	194 000,00 €
Equipements et matériel informatiques	296 000,00 €
Travaux dans les logements	130 000,00 €
Travaux d'accessibilité	100 000,00 €

Chapitre 23 : ce chapitre concerne la construction du nouvel Espace Jeunesse (3,6 M€).

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 08 décembre 2025.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 08 décembre 2025.

Un avis favorable, à la majorité, a été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 08 décembre 2025.

Les avis des commissions rendus le 8 décembre 2025 concernant les subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € attribuées aux associations faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens figurent sur l'annexe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2026 pour la Commune, conformément au document budgétaire joint au présent rapport,
- d'approuver le versement des subventions aux bénéficiaires concernés conformément au tableau figurant à l'annexe B8 dudit document budgétaire, étant précisé que chaque subvention supérieure à 23 000 euros au profit d'associations faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens mentionnée dans ledit tableau fera l'objet d'une délibération distincte. Pour éviter tout risque de conflits d'intérêts, les Conseillers municipaux concernés ne prendront pas part aux travaux préparatoires desdites délibérations, quitteront la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour, et ne prendront part ni aux débats ni au vote (cf. tableau des subventions de fonctionnement aux associations supérieures à 23 000 euros joint en annexe au présent rapport).

- de dire que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.